

## COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL N° 02-2023

## **SÉANCE DU 22 MARS 2023**

## Accueil mutualisé Musée d'art de Pully – espace muséal La Muette / financement par préavis N° 05-2019

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de réaliser un accueil mutualisé entre le Musée d'art de Pully et le futur espace muséal La Muette.

Pour mémoire, c'est en 2013 que les descendants de C. F. Ramuz, propriétaires de La Muette, ont approché la Ville de Pully et le Musée d'art (ci-après MAP) afin de réaliser un espace muséal dédié à l'écrivain.

Le 25 mai 2016, par la Communication N° 07-2016, Projet muséal autour de la maison de C. F. Ramuz « La Muette », le Conseil communal a été informé de l'ouverture d'un compte de crédit d'études pour la mise en œuvre de ce projet d'espace muséal dans la maison de La Muette, au ch. Davel 4 où C. F. Ramuz a vécu les dernières années de sa vie.

Ce crédit d'études se composait d'un mandat pour un bureau d'architecture, afin d'étudier l'intégration de l'espace muséal consacré à Ramuz dans La Muette, les conditions de sa rénovation et les possibilités de liaison au musée. Il a été suivi en juin 2017 par le préavis N° 13-2017, Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette qui octroyait les crédits d'investissement pour la réalisation du projet.

Lors du développement du projet, des manquements de la part des mandataires architectes ont conduit à la rupture du contrat de mandat qui les liait à la Ville de Pully et le projet a été repris par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) pour sa conclusion. A l'analyse du projet en cours, la DUE a conclu que les mandataires architectes avaient sous-estimé les besoins en surface et en équipements d'un accueil muséal qui doit gérer des audioguides et proposer un vestiaire pour les visiteurs. L'absence de wc lié à l'accueil a également été jugée problématique.

Il est alors rapidement apparu qu'au vu de la proximité entre La Muette et le MAP, une synergie d'exploitation était souhaitable au niveau de l'espace d'accueil et de la billetterie.

Un accueil mutualisé représente en effet une économie de l'ordre de CHF 20'000.00 par année en terme d'exploitation (synergie au niveau du personnel d'accueil), ainsi qu'une surface conséquente libérée dans l'espace muséal, relativement exigu.

Au niveau des travaux, ce regroupement des accueils évite de démultiplier les installations techniques d'encaissement de billets, de surveillance vidéo et de raccordements informatiques.

Les deux institutions ayant des calendriers d'exploitation différenciés et le MAP devant fermer 15 semaines par année pour le montage des expositions, cet accueil mutualisé ne peut prendre place dans l'accueil actuel du MAP déjà réduit au minima.

L'espace de hall, au rez du bâtiment Davel 2, entre le MAP et l'espace Ramuz, a la capacité de répondre à cette fonction d'accueil et aux diverses commodités qui l'accompagnent. Il permet de regrouper les techniques audio-visuelles des espaces muséaux et d'adjoindre un wc et un vestiaire pour les visiteurs.

Pour son financement, ce projet profite d'une disponibilité financière dans le préavis N° 05-2019 - entretien du patrimoine construit 2019-2022. En effet, une part du montant destiné à la réfection de la toiture de l'église de Chantemerle (env. CHF 250'000.00) ne sera pas utilisée à cet effet en raison des nouvelles exigences de la Division des monuments et sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine du Canton de Vaud.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 15 mars 2023.

Le syndic

G. Reichen

Au nom de la Municipalité

Le secrétaire

Ph. Steiner